

Annexe n°5 – procédure temps partiel annualisé

COMMENT REMONTER VIA STS LE SERVICE D'UN ENSEIGNANT EN TEMPS PARTIEL ANNUALISÉ ET CELUI DE SON REMPLACANT

Si un enseignant sur une chaire dans votre établissement est en temps partiel annualisé **son service total sur la période où il travaille doit être lissé à l'année et donc proratisé à la quotité de son temps partiel annualisé.**

- **1^{er} Exemple** : Un enseignant M. X en EPS dont l'ORS est à 20 h **est en mi-temps temps annualisé** c'est-à-dire à 10/20 (quotité du TP annualisé à 50%).

Dans le TRM M. X apporte 10 h et il y a un BMP compensatoire de 10 h qui permet de recomposer son ORS de 20 h et d'affecter son remplaçant M. R sur la période où M. X ne travaille pas.

Si le service de M. X est de 23 h sur la moitié de l'année, M. X fait donc 3 HSA sur la moitié de l'année. Il faut donc dans STS pour M. X remonter un service à l'année de $23 \text{ h} \times 50\% = 11,5 \text{ h}$ soit 10 HP + 1,5 HSA.

2 situations

- **M. X travaille sur la première période de l'année, il convient de détacher 11,5 h du service de 23 h de M. X.** Ces 11,5h se rangeront dans l'onglet « Services libres » et seront à raccrocher ensuite à son remplaçant M. R qui sera alors affecté sur le BMP 10 h. **Il faudra pour M. R valider une campagne STS de mise à jour.**
- M. X ne travaille pas sur la première période de l'année, son remplaçant M. R est donc affecté sur le BMP 10 h (et aussi en suppléance de Mr X) et grâce à l'option « changement de support » dans STS vous devez basculer 11,5 h du service de 23 h de M. X sur son remplaçant M. R soit pour M. R sur le BMP 10h : **10 HP + 1,5 HSA.**

- **2^{ème} exemple** : Un enseignant M. X certifié, **est en temps partiel annualisé à 12/18** (quotité du TP annualisé à environ 66,66%).

Dans le TRM M. X apporte 12 h et il y a un BMP compensatoire de 6 h qui permet de recomposer son ORS de 18 h et d'affecter son remplaçant M. R sur la période où M. X ne travaille pas.

Si le service de M. X est de 20,70 h, M. X fait donc 2,70 HSA sur 12/18 de l'année. Il faut donc dans STS pour M. X remonter un service à l'année de $20,70 \text{ h} \times 12/18 = 13,80 \text{ h}$ soit

12 HP + 1,80 HSA.

2 situations

- **M. X travaille sur la première période de l'année, il convient de détacher 6,90 h ($20,70 \text{ h} - 13,80 \text{ h}$) du service 20,70 h de M. X.** Ces 6,90h se rangeront dans l'onglet « Services libres » et seront à raccrocher ensuite à son remplaçant Mr R qui sera alors affecté sur le BMP 6 h. **Il faudra pour M. R valider une campagne STS de mise à jour.**
- M. X ne travaille pas sur la première période de l'année, son remplaçant M. R est donc affecté sur le BMP 6 h (et aussi en suppléance de M. X) et grâce à l'option « changement de support » vous devez basculer 6,90 h du service de 20,70 h de M. X sur son remplaçant M. R soit pour M. R sur le BMP 6 h : **6 HP + 0,90 HSA.**